

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 31.07.2024

Révision: 31.07.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** BIS PU FOAM FIRERETA B2 AE 750ML*12 NLFR
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Agent d'étanchéité
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Bison International
Dr.A.F.Philipsstraat 9
NL-4462 EW Goes
PO Box 160
NL-4460 AD Goes
tel. +31 88 3235700
fax. +31 88 3235800
e mail: sds@boltonadhesives.com

Bison International
Excelsiorlaan 27, B 3
B-1930 Zaventem
tel. +32 3 710 92 92
fax. +32 3 710 92 90
e mail: sds@boltonadhesives.com
- **Service chargé des renseignements:** PSRA
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Centre Antipoisons: 070 245245
Luxembourg: 8002 - 5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(suite page 2)

BE

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 31.07.2024

Révision: 31.07.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit: BIS PU FOAM FIRERETA B2 AE 750ML*12 NLFR

(suite de la page 1)



Acute Tox. 4	H332	Nocif par inhalation.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

· Mentions de danger

- H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H332 Nocif par inhalation.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- P260 Ne pas respirer les aérosols.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

(suite page 3)

BE

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 31.07.2024

Révision: 31.07.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit: BIS PU FOAM FIRERETA B2 AE 750ML*12 NLFR

(suite de la page 2)

· **Indications complémentaires:**

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description:** Agent d'étanchéité

· **Composants dangereux:**

CAS: 9016-87-9 Reg.nr.: 01-2119457024-46	diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,1 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	50-100%
CAS: 13674-84-5 Reg.nr.: 01-2119447716-31	tris(2-chlorisopropyl)-phosphate ⚠ Acute Tox. 4, H302	10-25%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119485395-27	isobutane ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	2,5-10%
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Numéro index: 603-019-00-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37	oxyde de diméthyle ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	2,5-10%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 Reg.nr.: 01-2119486944-21-XXXX	propane ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	2,5-10%

· **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

BE

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 31.07.2024

Révision: 31.07.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit: BIS PU FOAM FIRERETA B2 AE 750ML*12 NLFR

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 5)

BE

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 31.07.2024

Révision: 31.07.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit: BIS PU FOAM FIRERETA B2 AE 750ML*12 NLFR

(suite de la page 4)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Classe de stockage: 2 B**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****75-28-5 isobutane**VL (Belgique) Valeur momentanée: 2370 mg/m³, 980 ppm**115-10-6 oxyde de diméthyle**VL (Belgique) Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppmIOELV (EU) Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm**74-98-6 propane**

VL (Belgique) Valeur à long terme: 1000 ppm

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

(suite page 6)

BE

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 31.07.2024

Révision: 31.07.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit: BIS PU FOAM FIRERETA B2 AE 750ML*12 NLFR

(suite de la page 5)

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,12 mm
Caoutchouc nitrile

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 10 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 1).

- **Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:** Utiliser une tenue de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

- **État physique**

Aérosol

- **Couleur:**

Selon désignation produit

- **Odeur:**

Caractéristique

- **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

- **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

-44,5 °C

- **Inflammabilité**

Non applicable.

- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

- **Inférieure:**

1,8 Vol %

- **Supérieure:**

8,5 Vol %

- **Point d'éclair**

-97 °C

- **Température d'auto-inflammation**

235 °C

- **Température de décomposition:**

Non déterminé.

- **pH**

Non déterminé.

- **Viscosité:**

- **Viscosité cinématique**

Non déterminé.

(suite page 7)

BE

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 31.07.2024

Révision: 31.07.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit: BIS PU FOAM FIRERETA B2 AE 750ML*12 NLFR

(suite de la page 6)

· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	<0,1 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,121 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· **9.2 Autres informations** Toutes les données physiques pertinentes ont été déterminées pour le mélange. Toutes les données non déterminés ne sont pas mesurables ou non pertinentes pour la caractérisation du mélange.

· Aspect:	
· Forme:	Aérosol
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	12,5 %
· Teneur en substances solides:	56,0 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant

(suite page 8)

BE

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 31.07.2024

Révision: 31.07.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit: BIS PU FOAM FIRERETA B2 AE 750ML*12 NLFR

(suite de la page 7)

- | | |
|--|-------|
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réaction aux alcools.
Réactions au contact de l'eau.
Réactions aux alcalis, aux amines et aux acides puissants.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Danger de formation de produits pyrolysés toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Nocif par inhalation.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

13674-84-5 tris(2-chlorisopropyl)-phosphate

Oral	LD50	3600 mg/kg (rat)
------	------	------------------

115-10-6 oxyde de diméthyle

Inhalatoire	LC50/4 h	308 mg/l (rat)
-------------	----------	----------------

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Non applicable.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Susceptible de provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.

(suite page 9)

BE



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 31.07.2024

Révision: 31.07.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit: BIS PU FOAM FIRERETA B2 AE 750ML*12 NLFR

(suite de la page 8)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration.**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)** Non applicable.
- **Sensibilisation** Non applicable.
- **Toxicité par administration répétée** Non applicable.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

BE

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 31.07.2024

Révision: 31.07.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit: BIS PU FOAM FIRERETA B2 AE 750ML*12 NLFR

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **ADR/ADN, IMDG, IATA** UN1950

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR/ADN** 1950 AÉROSOLS
· **IMDG** AEROSOLS
· **IATA** AEROSOLS, flammable

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR/ADN**



· **Classe** 2.5F Gaz.
· **Étiquette** 2.1

· **IMDG, IATA**



· **Class** 2 Gaz.
· **Label** 2.1

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR/ADN, IMDG, IATA** néant

· **14.5 Dangers pour l'environnement**

· **Marine Pollutant:** Non

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Gaz.

· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):**

-

· **No EMS:**

F-D,S-U

· **Stowage Code**

SW1 Protected from sources of heat.
SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:

· **Segregation Code**

Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4.
For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of

(suite page 11)

BE

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 31.07.2024

Révision: 31.07.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit: BIS PU FOAM FIRERETA B2 AE 750ML*12 NLFR

(suite de la page 10)

·	class 2.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 75 kg On cargo aircraft only: 150 kg
· ADR/ADN	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AEROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 150 t

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 500 t

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

BE

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 31.07.2024

Révision: 31.07.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit: BIS PU FOAM FIRERETA B2 AE 750ML*12 NLFR

(suite de la page 11)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Aérosols, Section 2.3.1	Règles d'extrapolation
Toxicité aiguë - inhalation Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sensibilisation respiratoire Sensibilisation cutanée Cancérogénicité Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· **Service établissant la fiche technique:** PSRA

· **Contact:** PSRA

· **Date de la version précédente:** 23.01.2022

· **Numéro de la version précédente:** 26

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A
Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

(suite page 13)

BE



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 31.07.2024

Révision: 31.07.2024

Numéro de version 27 (remplace la version 26)

Nom du produit: BIS PU FOAM FIRERETA B2 AE 750ML*12 NLFR

(suite de la page 12)

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

BE